

Projet n°26/USID09/029

Objet du marché :

THIERVILLE SUR MEUSE (55) 1^{er} RCh Stand de tir de la Gare

Purge de la butte de tir en granulats synthétiques

2026	USID09										
-------------	---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Délai d'exécution du marché (art. 4.1 des DAG)		En mois	En semaines	En jours calendaires
Soit à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer	Durée globale			
	Durée de la période de préparation incluse (1)			
	Délai d'exécution des travaux			
Soit à compter de la date fixée dans l'acte d'engagement valant commande (1)	Durée globale			21 jours
	Durée de la période de préparation incluse (1)			7 jours
	Délai d'exécution des travaux			14 jours

(1) Par dérogation à article 28.1 du CCAG Travaux

DISPOSITIONS	Références DAG	Applicabilité au MAPA	MODALITES A RESPECTER ET / OU PRECISIONS	
		OUI	NON	
Mode d'évaluation des travaux	3.1.2	X		Prix global et forfaitaire
			X	Formule de prix mixte (prix forfaitaires et prix unitaires)
Prix fermes	3.1.6	X		
Variation des prix : fermes actualisables	3.1.6		X	Index d'actualisation : /
Variation des prix : révisables	3.1.6		X	Index de révision : /
Travaux soumis à intempéries	4.2		X	Nombre jours prévisibles : Lieu de constatation des intensités (station météo) :
Pénalités pour retard dans exécution des travaux (en cas de dérogation à l'article <u>19.2 du CCAG Travaux</u>)	4.4.1	X		Montant journalier en € HT par jour de retard : 500

DISPOSITIONS	Références DAG	Applicabilité au MAPA	MODALITES A RESPECTER ET / OU PRECISIONS	
		OUI	NON	
Retenue pour remise de documents après exécution	4.4.2.3		X	Montant forfaitaire en € HT :
Pénalités pour remise de documents en cours d'exécution	4.4.2.4		X	Montant journalier en € HT par jour de retard :
Piquetage général	6.1		X	Référence DTP :
Piquetage spécial	6.2			
PPSPS	7.1	X		
Arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère des armées. (CSPS)	2		X	
Arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère des armées. (Sans CSPS)	2	X		

Essais et contrôles des ouvrages en cours de travaux (nature des essais)	8.2		X	
Fourniture après travaux de documents supplémentaires à ceux prescrits aux DAG	4.4.2.1		X	Liste des documents supplémentaires à fournir : Références DTP :
Clause environnementale	1.4	X		Type de clauses : article 2.2 des DTP

NB : L'attributaire du marché devra justifier avant l'attribution qu'il a contracté :

- ◆ Une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard du maître de l'ouvrage, du représentant du pouvoir adjudicateur et des tiers victimes d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la responsabilité garantie,
- ◆ Une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-4 et du code civil au moyen d'une copie d'une attestation portant mention de l'étendue de la responsabilité garantie.